

## Prise de position de RUAG concernant le rapport du CDF

**Berne, le 28 juin 2019. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) n'a constaté aucune manipulation au niveau des écritures dans le cadre de la vérification initiée par RUAG de la marge bénéficiaire effective pour l'entretien des systèmes du DDPS au printemps 2019 et certifie le comportement conforme au contrat de RUAG. La critique majeure formulée par le CDF concerne la répartition des frais généraux. Conformément au contrat, RUAG répartit ces coûts équitablement sur tous les clients d'après les parts des ventes des différentes unités d'affaires. Pour son examen, le CDF a cependant établi une nouvelle clé de répartition pour les frais généraux et aboutit donc à une marge bénéficiaire plus importante. RUAG est disposée à réfléchir à d'éventuels ajustements futurs avec le CDF, mais considère que ces modifications doivent être soigneusement étudiées.**

En vertu d'un accord de 2001 encore valable aujourd'hui entre le DDPS et RUAG, le CDF confirme au travers de son examen la facturation conforme au contrat et la divulgation transparente au client. Toutefois, le schéma de calcul défini dans cet accord pour calculer la marge est critiqué sur le principe par le CDF. Le CDF exige notamment une répartition des coûts selon le principe du pollueur - payeur, ce qui signifie que seuls les coûts clairement attribuables au DDPS sont à facturer au DDPS. Concrètement, le DDPS se voit accorder une position privilégiée à l'initiative du CDF, plutôt qu'un traitement équitable de tous les clients en ce qui concerne les frais généraux (p. ex. gestion, assurances, formation, développement technologique, etc.). Sur cette base, le CDF estime que la marge bénéficiaire est comprise entre 11,6% et 14,6%, selon les hypothèses. RUAG fait état d'une marge comprise entre 8% et 10% sur la base de l'accord en vigueur sur l'entretien des systèmes du DDPS. Une répartition des coûts telle que l'exige le CDF entraînerait des pertes de chiffres d'affaires et de synergies, ainsi qu'une hausse des prix pour le DDPS, car l'activité tierce améliore la couverture des frais fixes et la flexibilité au bénéfice du DDPS.

Comme Urs Breitmeier, CEO du groupe RUAG, le remarque: «Je me réjouis que le comportement conforme au contrat de RUAG, la publication transparente des marges et l'absence de toute manipulation aient été confirmés. Je tiens à souligner que la répartition équitable des frais généraux sur tous les clients est conforme au contrat. Si notre propriétaire souhaite néanmoins examiner la situation actuelle après 20 ans de pratiques avérées, nous sommes bien entendu prêts à en discuter.»

De nombreux contrôles des prix sur les années passées font également référence à l'accord en vigueur et n'ont constaté aucune anomalie. Avec la décision de dissociation de RUAG et la création de MRO Suisse, essentiellement dédiée aux prestations pour l'Armée suisse, qui en découlera le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le Conseil fédéral renforce, entre autres, la fourniture de prestations transparente et optimisée en termes de coûts vis-à-vis du DDPS.

### Contrats avec le DDPS

Les modalités des relations commerciales entre RUAG et le DDPS font l'objet de contrats. Depuis 2013, des contrats de 5 ans ont été signés pour le travail d'entretien sur les systèmes du DDPS (p. ex. avions militaires, simulateurs, véhicules de combat, systèmes d'exploration, etc.). Ces contrats reposent très majoritairement sur des prix fixes, avec une réduction continue des

prix, convenue et déjà incluse. Le DDPS participe ainsi aux gains d'efficacité, mais RUAG supporte le risque correspondant, consistant en la réalisation desdits gains d'efficacité. Des économies prouvées acceptées par les parties contractantes d'un montant de 109 millions de francs pour la période 2013 – 2017 ont été réalisées au bénéfice du DDPS sur les cinq années analysées par le CDF. Les contrats ont été renouvelés en 2018 et faisaient mention de réductions de prix de 100 millions de francs supplémentaires sur la période suivante.

**Informations sur le groupe RUAG:** Kirsten Hammerless, Media Relations Manager,  
+41 79 770 81 18; [kirsten.hammerich@ruag.com](mailto:kirsten.hammerich@ruag.com)

RUAG développe et distribue des applications technologiques mondialement prisées dans le domaine de l'industrie aéronautique et spatiale, ainsi que des techniques de sécurité et de défense pour une utilisation sur terre, dans l'air et dans l'espace. 56% des produits et services de RUAG sont destinés au marché civil et 44% au marché militaire. Le siège du groupe se situe à Berne (Suisse). Ses sites se trouvent en Suisse, ainsi que dans 14 autres pays en Europe, aux Etats-Unis et dans la région Asie/Pacifique. RUAG réalise un chiffre d'affaires d'environ CHF 2 mia et propose plus de 9100 postes de travail, dont 400 à des apprentis.